

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2023

CDC DU PERCHE – RPQS SPANC 2022 – RAPPORTS ACTIVITES 2022

Le Maire présente au conseil Municipal le RPQS (Rapport Prix Qualité Service) et le rapport d'activité 2022 sur l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, prend acte, à l'unanimité, de la communication de ces rapports et de leur mise en ligne sur le site <https://www.services.eaufrance.fr> ainsi que sur le site internet de la Communauté de Commune du Perche.

FIXATION DU TAUX DE CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

Selon la liste de recensement des créances prises en charges depuis plus de 2ans non encore recouvrées présentées par le Centre de Gestion Comptable de Nogent-le-Rotrou, le montant total à provisionner est de 243.38 euros pour le budget principal de la commune et de 526.81 pour le budget d'assainissement.

Calcul au taux de 30%.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le taux de 30% pour l'état de provisionnement des créances.
Les dépenses sont prévues au budget primitif.**

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le maire donne lecture d'un courrier départemental de la Direction Générale Adjointe Solidarité sollicitant une participation financière au FSL Logement pour l'année 2023.

Ce fond intervient pour aider financièrement les personnes sous ménages éprouvant des difficultés Particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou s'y maintenir.
La participation pour la commune s'élève à 3 euros par logement social, soit 9 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, est favorable à l'unanimité.

REVISION DES TARIFS DIVERS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de réviser les tarifs de location suivants :

- Chaises d'extérieur: 0.25 ct la chaise (pat groupe de 10)
- Vaisselle : 1.30 euros le couvert complet
- Concessions cimetièrè : 30ans : 160 euros
Perpétuelle : 300 euros
Droit de superposition : 75 euros
- Taxe Raccordement Assainissement : 1500 euros

Après délibération, le conseil municipal est favorable et vote les tarifs ci-dessus.

CDG 28 – MEDECINE PREVENTIVE

Le Maire expose au conseil municipal, que la SISTEL (médecine du travail) ne prends plus en charge les collectivités du 1^{er} Juin 2023.

En réponse à cette obligation, le Centre de gestion à ouvert en 2022 un service de médecine préventive, destiné aux collectivités. Les collectivités affiliées au CDG doivent convenir d'une convention (d'une durée de 5 ans) afin d'avoir accès à ce service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de signer la convention avec le CDG 28.

DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE

Le Maire expose au conseil municipal, que l'AMF 28 nous informe que suite à la loi N°2022-217 du 21 février 2022, les collectivités sont dans l'obligation de choisir un référent déontologue afin que ce dernier apporte conseil, sensibilisation et contribution à prévenir les risques auxquels les élus s'exposent et exposent leurs collectivités. Liste proposée par l'AMF.

Le choix du référent déontologue nécessite une délibération du conseil municipal, ainsi que son envoi au contrôle de légalité.

L'AMF propose une liste de déontologue.

Une convention devra être mise en place avec le référent déontologue choisis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré propose de mutualiser la convention avec le SIEVB.

QUESTIONS DIVERSES

- Date banquet des anciens : **17/12/2023**

- Projet scolaire « **L'avoir Berthe** »

L'équipe pédagogique souhaite développer un, projet d'étude d'espace naturel. Le conseil est favorable, dans la mesure du respect de la législation.

Le maire donne lecture de divers courriers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Tous les membres présents ont signé.

Prochaine réunion le Jeudi 26 Octobre 2023 à 20h00.